

RÉSOLUTION N° 1

COMITÉ ASSIGNÉ : CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

OBJET : AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE POUR SUIVRE L'INFLATION

1 ATTENDU QU'après l'analyse des
2 activités et du budget actuel de l'AIP; et
3 ATTENDU QU'il a été établi que c'est
4 environ 100 % du budget de l'AIP qui est sujet à
5 l'inflation; et
6 ATTENDU QUE le 40^e Congrès biennal de
7 St. Louis en 1990 a établi la période de mesure
8 pour une augmentation de l'Indice des prix à la consommation
(IPC) du
9 1^{er} avril au 31 mars, comme il l'a été émis par le
10 ministère du travail états-unien; et
11 ATTENDU QUE l'IPC pour la période du 1^{er} avril 2017
12 au 31 mars 2018 était de 2,4 pour cent (0,024 %);
13 alors QU'IL SOIT
14 RÉSOLU QUE la nouvelle capitation totale à
15 la conclusion de la Convention de 2018 soit augmentée de
16 33 cents (0,33 \$) par membre actif et de 17
17 cents (0,17 \$) par membre actif à la retraite, et
18 que cette augmentation due à l'inflation entre en vigueur le
19 1^{er} septembre 2018 pour l'exercice 2018; et
20 QU'IL SOIT ÉGALEMENT
21 RÉSOLU QUE la capitation
22 pour l'exercice 2019 soit ajustée en fonction de
23 l'IPC comme il l'a été émis par le
24 ministère du travail états-unien et mesuré du 1^{er} avril 2018
25 au 31 mars 2019, mais qu'en aucun cas ne dépassera
26 3,5 pour cent (3,5 %) par membre actif et
27 membre actif à la retraite, et que cette augmentation
28 entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019; et
29 QU'IL SOIT ÉGALEMENT
30 RÉSOLU QUE la Constitution internationale
31 et les règlements soient changés dans les articles
32 et les sections appropriées pour refléter cet ajustement.

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP
Estimation des coûts : 33 cents par membre actif et 17 cents par
membre actif à la retraite le 1^{er} septembre
2018, et pour la deuxième année commen-
çant le 1^{er} septembre 2019 le coût sera ajusté
au moyen de l'IPC de 2018/2019, mais sans
dépasser 3,5 pour cent (3,5 %).
(Voir la feuille des coefficients de coût en an-
nexe.)

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :